



Expéditeurs : CSNPH  
c/o SPF Sécurité sociale – DG Personnes handicapées  
Centre Administratif Botanique – Finance Tower  
Boulevard du Jardin Botanique 50 bte 150  
1000 Bruxelles

Monsieur le Premier Ministre  
Elio DI RUPO  
Rue de la Loi, 16  
1000 BRUXELLES

Votre lettre du :  
Vos références :  
Nos références : CSNPH/LOS  
Date : lundi 5 novembre 2012  
Annexe(s) :

Concerne : Budget 2013 – Mesures d'économies – Personnes handicapées

Monsieur le Premier Ministre,

Comme il le soulignait déjà dans le Mémoire qu'il vous a adressé en 2011, le Conseil Supérieur National des Personnes Handicapées tient à rappeler que les allocations constituent en Belgique une source nécessaire de revenus pour de nombreuses personnes handicapées. Résiduaire et accordée uniquement après une enquête sur les revenus, leurs montants actuels se situent sous le seuil de pauvreté. Il faut donc considérer qu'une partie très importante de ce groupe de population vit en situation de pauvreté et de précarité.

Le handicap et le manque d'accessibilité primaire à toute une série de biens et de services engendrent des surcoûts considérables pour la personne handicapée, surcoût que les autres citoyens n'ont pas. La personne est par essence victime de son handicap ; la crise financière et économique a marqué un frein, voire un recul de toute une série de politiques de soutien aux plus faibles. Et la société néglige d'intégrer dans ses politiques les besoins et les droits les plus fondamentaux des personnes handicapées.

Les personnes handicapées et leur entourage se trouvent victimes d'une triple discrimination : leur handicap, l'environnement physique, social, économique, culturel inadapté à leurs besoins et enfin la crise. C'est une situation profondément injuste et indigne d'un Etat de réputation sociale.

Le Conseil Supérieur National des Personnes Handicapées est conscient du contexte de la crise économique et de la nécessité de prendre des mesures permettant d'atteindre les objectifs budgétaires, ainsi que de la difficulté de cet exercice.

Il insiste toutefois sur la nécessité absolue de tout mettre en œuvre pour que les mesures d'économie qui devront être prises ne touchent pas les personnes les plus pauvres, ayant des revenus en dessous du seuil de pauvreté, et parmi lesquelles les bénéficiaires d'une allocation aux personnes handicapées.

Le Conseil Supérieur National des Personnes Handicapées vous remercie, ainsi que l'ensemble des membres du Gouvernement, de l'attention que vous accorderez à la présente, et vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'assurance de sa plus haute considération.

Au nom du CSNPH  
Le Président :



Jokke ROMBAUTS

Copie de la présente est adressée à :

- Monsieur Steven VANACKERE, Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances et du Développement durable, chargé de la Fonction publique
- Monsieur Didier REYNDERS, Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
- Monsieur Johan VANDE LANOTTE, Vice-Premier Ministre et Ministre de l'Economie, des Consommateurs et de la Mer du Nord
- Monsieur Alexander DE CROO, Vice-Premier Ministre et Ministre des Pensions
- Madame Joëlle MILQUET, Vice-Première Ministre et Ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances
- Madame Laurette ONKELINX, Vice-Première Ministre et Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales
- Monsieur Philippe COURARD, Secrétaire d'Etat aux Personnes handicapées